

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923166-DE
Reçu le 01/10/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.09.23/166

CONVOCAATION

Date	17/09/2015
Affichage	17/09/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	25	33

THEME : DIVERS 4.

OBJET : MOBILISATION DE LA VILLE DE BRIANÇON EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 23 septembre 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny, KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard, CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, PEYTHIEU Éric pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Jean-Paul BOREL.

Considérant que face à l'une des plus importantes crises migratoires de l'histoire contemporaine et à la catastrophe humanitaire qui se déroule sous nos yeux, il est de notre devoir d'élus de prendre nos responsabilités et de traduire notre indignation en actes de solidarité,

Considérant que la mobilisation des communes est déterminante pour que la France puisse participer à l'accueil de réfugiés,

Considérant le préambule de la Constitution de la V^{ème} République qui rappelle que « *Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.* »,

Considérant que Briançon, ville transfrontalière, est l'héritière d'une longue tradition humaniste d'accueil et de solidarité, et qu'à ce titre notre commune se doit d'être exemplaire en mettant à disposition des réfugiés des lieux d'accueil et des moyens matériels et humains nécessaires à leur intégration le temps nécessaire au rétablissement de la paix dans leurs pays,

Considérant que la Ville de Briançon se tient prête à mobiliser les moyens dont elle dispose pour permettre l'accueil et l'accompagnement de réfugiés qui transiteraient par Briançon ou souhaiteraient s'y installer,

Considérant que pour être en mesure de parer à toute urgence, la commune a organisé depuis le début de l'année 2015 un dispositif d'accueil des réfugiés à Briançon et mis en place une cellule d'accompagnement composée d'élus municipaux, des services municipaux concernés et du CCAS, des responsables d'associations,

Considérant le souhait de la commune de participer à l'effort républicain de solidarité et d'humanité,

Considérant que la commune s'est engagée dans le dispositif « Ville Solidaire pour l'accueil des Réfugiés » et a répondu à l'appel du Ministre de l'intérieur en participant à la réunion d'information organisée à Paris le samedi 12 septembre 2015,

Considérant que la commune s'est engagée à participer à l'effort de solidarité nationale en proposant de mettre à disposition plusieurs logements communaux actuellement inoccupés afin d'assurer temporairement l'hébergement de quelques familles de réfugiés sans discrimination d'origine ou de religion,

Considérant qu'au regard de la taille de la commune de Briançon et de ses capacités d'accueil et d'accompagnement, ce dispositif doit être d'une dimension raisonnable,

Considérant que pour fédérer les bonnes volontés, la commune a ouvert sur son site Internet une plateforme de coordination à destination des habitants volontaires, du monde associatif et s'engage à coordonner ses actions avec les acteurs du territoire, les services Préfectoraux et toutes les initiatives de solidarité citoyenne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver ce dispositif « Ville solidaire pour l'accueil des réfugiés »,

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923166-DE
Regu le 01/10/2015

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le financement de ce dispositif,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (PEYTHIEU Éric pouvoir à Madame ARMAND)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE **01 OCT. 2015**

Le Maire,
Gérard FROMM.




AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923166-DE
Regu le 01/10/2015
